

Lourdes, le 4 avril 2019

**CONSEIL PERMANENT**

1/2

**LES MEMBRES ÉLUS AU CONSEIL PERMANENT DE LA CONFÉRENCE DES ÉVÊQUES DE FRANCE**

L'Assemblée plénière d'avril 2019 a été l'occasion, pour les évêques, de procéder à la réélection de membres du Conseil permanent et à l'élection de nouveaux membres. Après avoir élu la [présidence de la Conférence des évêques de France](#), les évêques ont donc réélu ou élu les membres suivants :

Sont élus pour un deuxième mandat de 3 ans :

**Mgr Jean-Pierre BATUT**

Évêque de Blois, représentant un diocèse de moins de 500 000 habitants ;

**Mgr Philippe MOUSSET**

Évêque de Périgueux et Sarlat, évêque ayant entre 5 et 10 ans d'ancienneté dans l'épiscopat ;

**Mgr Pascal WINTZER**

Archevêque de Poitiers, représentant un diocèse de 500 000 à 1 million d'habitants ;

Sont élus pour un premier mandat de 3 ans :

**Mgr Jean-Marc EYCHENNE**

Évêque de Pamiers, évêque ayant moins de 5 ans d'ancienneté dans l'épiscopat ;

**Mgr Dominique LEBRUN**

Archevêque de Rouen, évêque ayant plus de 10 ans d'ancienneté dans l'épiscopat ;

**Mgr Matthieu ROUGÉ**

Évêque de Nanterre, représentant un diocèse de plus d'1 million d'habitants.

Ces membres élus prendront leur fonction à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2019, le Conseil permanent sera alors composé des membres suivants :

Mgr Éric de MOULINS-BEAUFORT, Archevêque de Reims, président de la CEF

Mgr Dominique BLANCHET, Évêque de Belfort-Montbéliard, vice-président de la CEF

Mgr Olivier LEBORGNE, Évêque d'Amiens, vice-président de la CEF

Mgr Michel AUPETIT, Archevêque de Paris et membre de droit du Conseil permanent

Mgr Jean-Pierre BATUT, Évêque de Blois

Mgr Jean-Marc EYCHENNE, Évêque de Pamiers

Mgr Dominique LEBRUN, Archevêque de Rouen

Mgr Philippe MOUSSET, Évêque de Périgueux et Sarlat

Mgr Matthieu ROUGÉ, Évêque de Nanterre

Mgr Pascal WINTZER, Archevêque de Poitiers

Pour mémoire, le Conseil permanent actuel (en fonction jusqu'au 30 juin) :

Mgr Georges PONTIER, Archevêque de Marseille, président de la CEF  
Mgr Pierre-Marie CARRÉ, Archevêque de Montpellier, vice-président de la CEF  
Mgr Pascal DELANNOY, Évêque de Saint-Denis, vice-président de la CEF  
Mgr Michel AUPETIT, Archevêque de Paris  
Mgr Jean-Pierre BATUT, Évêque de Blois  
Mgr François FONLUPT, Évêque de Rodez  
Mgr Stanislas LALANNE, Évêque de Pontoise  
Mgr Philippe MOUSSET, Évêque de Périgueux  
Mgr Benoît RIVIÈRE, Évêque d'Autun  
Mgr Pascal WINTZER, Archevêque de Poitiers

Le Conseil permanent est l'organisme qui reçoit délégation de l'assemblée pour :

- Veiller à l'exécution des décisions prises par l'assemblée
- Assurer la continuité de l'action pastorale d'une assemblée à l'autre
- Assurer la coordination du travail des instances de la Conférence
- Nommer les secrétaires généraux adjoints, les directeurs des services nationaux et certains aumôniers nationaux
- Étudier les questions urgentes qui n'exigent pas une décision de l'assemblée
- Préparer les sessions de l'assemblée plénière.

Le Conseil permanent comprend le président et les vice-présidents de la Conférence, l'archevêque de Paris (membre de droit) et six évêques élus (pour un mandat de trois ans renouvelable une fois). Le Conseil permanent se réunit deux à trois jours par mois, de septembre à juin, et plus souvent si nécessaire.

La composition du Conseil Permanent est constituée par un évêque :

- D'un diocèse de moins de 500 000 d'habitants
- D'un diocèse entre 500 000 et 1 million d'habitants
- D'un diocèse de plus de 1 million d'habitants
- Un évêque ayant moins de 5 ans d'ancienneté
- Un évêque ayant entre 5 et 10 ans d'ancienneté
- Un évêque ayant plus de 10 ans d'ancienneté



@Eglisecatho



Eglise catholique en France

**CONTACT**

RELATION MÉDIAS

TÉL. 06 26 12 65 07